



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 juin 2020

Coronavirus (COVID-19)

Mesure de promotion en faveur des vins valaisans

Conscient des difficultés qui frappent le secteur vitivinicole, le Conseil d'Etat a décidé de libérer un montant maximum de 2 millions de francs, afin de participer au financement d'une campagne collective de promotion des vins du Valais auprès des professionnels suisses de l'hôtellerie et de la restauration.

La consommation de vins en Suisse a été frappée de plein fouet par la fermeture des établissements publics ainsi que l'annulation de toutes les grandes manifestations du printemps et de l'été. En mars et avril par exemple, les ventes de boissons alcoolisées ont chuté de 36% par rapport à l'année dernière selon l'Association Suisse du Commerce des Vins (ASCV) et les perspectives ne sont guère réjouissantes.

Afin de soutenir un secteur important de l'économie valaisanne, le Conseil d'Etat a décidé de libérer un montant maximum de 2 millions de francs. Cette somme servira à financer une campagne de promotion des vins valaisans hors canton auprès des professionnels suisses de l'hôtellerie et de la restauration, sur la base d'un concept qui associerait les encaveurs et l'Etat du Valais. L'idée générale consisterait à offrir aux restaurateurs un rabais financé par l'encaveur et l'Etat du Valais. Le concept détaillé sera défini par l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV) et validé par le Département de l'économie et de la formation.

Cette mesure s'ajoute aux différentes mesures de soutien déjà prises par le canton, comme l'anticipation de deux mois des paiements directs, le report en septembre de la perception des redevances agricoles ou le financement d'une campagne de promotion des produits agricoles, qui sera conduite cet été par Valais/Wallis Promotion. D'autres actions de soutien sont en cours de réflexion au niveau du Département de l'économie et de la formation.

L'Etat du Valais entend participer à l'aide extraordinaire de la Confédération pour stabiliser le marché du vin suisse, dans le cadre de l'ordonnance « Covid-19 déclassement de vins » du 20 mai 2020. Le Conseil d'Etat a de plus décidé de prolonger la mesure fédérale avec des fonds cantonaux dès que celle-ci est épuisée, pour un montant maximal de 3,2 millions de francs équivalent à celui de la Confédération.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture, 027 606 75 00

